

Entretien du 16 février 2021 avec Mme Dorthe,  
Directrice de l'EPS Cugy et environs



## ENTREPRISE, ÇA VEUT DIRE QUOI ?



[lecoindesentrepreneurs.fr](http://lecoindesentrepreneurs.fr)

Une entreprise est une organisation dont le but est de produire des biens et/ou des services en vue de les vendre à des clients. De ce point de vue, l'école peut être considérée comme une entreprise, qui produit un service (l'enseignement) en vue de le fournir à ses clients (les élèves). Ce qui la différencie d'une entreprise au sens économique, c'est que les clients ne paient pas directement les services procurés.

Une entreprise a pour but économique de créer des richesses qu'elle répartit entre les salaires, les dividendes (rémunération du capital-actions), les investissements et l'excédent brut d'exploitation (partie du bénéfice qui revient aux propriétaires). L'école se distingue de cette définition par le fait que son principal but est de transmettre des savoirs à travers l'enseignement. Elle ne gagne pas d'argent pour dispenser ses services.

D'un point de vue durable, le rôle d'une entreprise est de produire des biens ou des services en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et du bien-être de ses employés. L'école poursuit les mêmes buts, puisqu'elle sensibilise ses élèves aux problèmes écologiques, sociaux et veille à leur bien-être comme à celui des personnels.

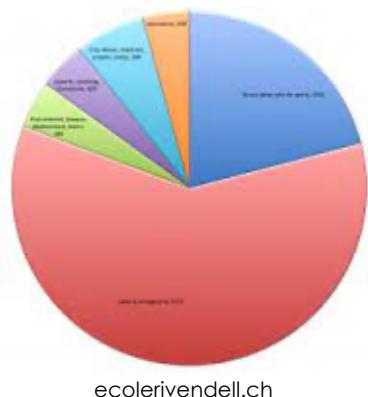
## COMMENT L'ÉCOLE AMÉLIORE LA QUALITÉ DE SON PRODUIT : L'ENSEIGNEMENT ?

L'école participe au bien-être des élèves en fournissant des apprentissages de qualité, soutenus par de nombreux projets coûteux mais importants pour mieux introduire les adolescents dans la vie active. Les plateformes numériques sont de plus en plus utilisées dans la vie professionnelle. Familiariser les générations futures avec celles-ci est donc primordial. L'école participe activement à cet effort en proposant aux élèves une approche pédagogique plus proche des compétences qu'ils doivent acquérir s'ils veulent rivaliser sur le marché du travail. Cela fait 3 ans que ces projets ont été instaurés dans notre établissement, on espère qu'il y'en aura d'autres, pour toujours mieux adapter l'enseignement aux changements de la société.



[fiducial-legal.com](http://fiducial-legal.com)

## L'ÉCOLE A-T-ELLE UNE COMPTABILITÉ, UN BUDGET, DES ACTIFS IMMOBILISÉS ?



ecolerivendell.ch

La comptabilité de l'établissement n'est pas à la charge directe de la Directrice de l'établissement. C'est Mme Zbiden, secrétaire spécialiste, qui s'en charge au quotidien sous la supervision de Mme Dorthe. Chaque année, un budget est octroyé à l'établissement par le canton en fonction du nombre de périodes nécessaires pour assurer l'enseignement aux élèves. Les salaires du personnel relèvent de la responsabilité de l'État. En revanche, les actifs immobilisés tels que les ordinateurs, les chaises, les bureaux, ... sont financés par les communes ou par l'État.

Comme n'importe quel actif immobilisé d'une entreprise, ils font aussi l'objet d'un amortissement comptable (constatation de la perte de la valeur d'un bien que possède l'entreprise en raison de son usure ou de son obsolescence).

Dans le canton de Vaud, les dépenses totales de tous les établissements de l'école obligatoire représentent une somme colossale. Ceci dans le but de garantir le fonctionnement de l'école et de garantir l'instruction des apprenants.

## QUELLE EST LA CHARGE LA PLUS COÛTEUSE ?

L'établissement scolaire compte environ 130 employés, dont 123 enseignants et 3 secrétaires, 1 infirmière, 1 psychologue conseillère en orientation, qui dépendent directement de l'État. Les concierges, le personnel de la cantine et l'animateur socio-culturel sont des employés de l'ASICE (Association scolaire intercommunale de Cugy et environs). Ce sont des charges qui ne relèvent donc pas de l'établissement.

Après les salaires, la charge la plus coûteuse est le matériel pédagogique. Il coûte plus de CHF 100'000 par an. Elle est directement imputée au budget de l'école attribué par le canton. Les fournitures scolaires de l'établissement sont donc fournies par l'État. Elles sont stockées à l'économat qui est géré par Mme Amaudruz. Ainsi, au début de chaque année, il fournit le matériel scolaire aux élèves et aux enseignants. En cas de casse ou de perte d'une fourniture, l'élève ou l'enseignant devront se rendre à l'économat pour racheter cette fourniture.

Par ailleurs, notre école rémunère symboliquement les élèves qui animent le soutien (appuis) par les pairs. Ce sont de élèves de 10H ou 11H qui se mettent à disposition de certains de leurs camarades pour les aider et les accompagner dans leurs apprentissages.

## L'ÉTABLISSEMENT A-T-IL UN COMPTE BANCAIRE ET DES DETTES ?

L'école ne possède pas de compte bancaire ou postal. Cependant, l'établissement dispose d'une petite trésorerie sous la forme d'une caisse mise sous clé dans notre coffre-fort. Seuls la Direction et le secrétariat sont autorisés à y accéder.



pinterest.fr

L'établissement n'a pas de dettes à proprement parler. Néanmoins, l'ASICE (association scolaire intercommunale de Cugy et environs) et chacune des communes qui la composent peuvent contracter des dettes pour que l'établissement dans son entier puisse assurer sa mission. L'association intercommunale et les communes ont un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre école par la mise à disposition des infrastructures nécessaires.

## QUEL A ÉTÉ L'IMPACT DU COVID19 SUR LE FONCTIONNEMENT GLOBAL DE NOTRE ÉCOLE ?

Nous ne connaissons pas encore le coût réel de la pandémie. Nous avons dû mettre en place un certain nombre de mesures sanitaires strictes comme le port du masque obligatoire pour le personnel enseignant financé par le canton ou le liquide hydro-alcoolique pris en charge par l'ASICE. L'école a pu obtenir le matériel nécessaire pour pouvoir gérer au mieux la crise actuelle, certes, mais le matériel sanitaire n'a pas été payé par l'établissement.



heidi.news

Du point de vue du temps de travail, le secrétariat comme les enseignants n'ont pas dû être mis en RHT (réduction de l'horaire de travail) car, au vu de la situation, les employés avaient le choix de travailler soit depuis chez eux soit depuis l'établissement du moment qu'ils étaient toujours disponibles. Les enseignants n'ont pas été impactés car, même s'ils n'y avaient plus de cours, ils travaillaient toujours avec les élèves depuis chez eux en visioconférence et avec différentes plateformes de communications (Team Up ou Meister Task).

## L'ASICE ET LES COMMUNES SONT DES PARTENAIRES CLÉ ? \*



L'ASICE est une association intercommunale (Cugy, Bretigny-sur-Morens, Froideville et Morens) qui s'occupe de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des

communes pour les degrés 1-11 des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées. En particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement (exemple : le mobilier), ainsi que les transports scolaires, les devoirs surveillés, les cantines scolaires et l'accueil des élèves en dehors des heures d'école, les bibliothèques, surveillants pour la sécurité de jeunes élèves pendant l'attente du bus et du centre d'animation.

Le budget de presque CHF 5'000'000 par année est financé par les communes associées. Le financement est réparti selon le nombre d'élèves par commune. Par exemple, pour les différents collèges de Cugy, la commune de Cugy fournit environ CHF 2'000'000 pour le budget (un élève revenant à une moyenne de CHF 4'375 par année).

Les communes s'occupent de fournir les fonds à l'ASICE, fournissent le terrain à construire et se chargent de la construction des collèges primaires(1-8P).

Le collège de la Combe (9H-11H) et ses salles annexes sont la propriété de l'ASICE, contrairement aux dix autres collèges primaires et leurs salles annexes qui appartiennent aux communes respectives.

L'ASICE s'occupe des charges d'entretien de tous les collèges, des salaires des concierges, de l'électricité, du gaz pour la cuisine, de la réparation du matériel, etc.

La charge la plus coûteuse est le remboursement des emprunts et de leurs intérêts. Les intérêts annuels, sans le remboursement, s'élèvent à environ CHF 500'000. L'amortissement des dettes l'est aussi avec CHF 680'000 par année environ.

Par exemple, pour répondre au nombre continuellement croissant des élèves, le bâtiment de la Combe a été construit grâce à une hypothèque (crédit couvert par le bien financé en cas de défaut de paiement) d'une valeur de CHF 21'000'000 remboursables en 30 ans.

Le montant du mobilier (mobile comme les chaises ou les pupitres) dans les classes de tous les collèges est de CHF 300'000, sans inclure celui des salles annexes. Oui, tout achat important fait l'objet d'emprunt dont son capital et ses intérêts doivent faire l'objet d'un amortissement.

Pour l'année 2020, les charges se sont élevées à un total de CHF 4'585'860 CHF. À titre d'exemple, le montant des charges d'électricité sur l'année 2020, pour tous les collèges est de CHF 17'315. Ceci est dû à la période du semi-confinement Covid19. D'habitude, les années précédentes, le montant était d'environ CHF 20'000 annuels.

Pour couvrir ces charges, les produits de l'ASICE sont rares. Ils proviennent de la location des salles de gym par des sociétés pour des événements, les taxes d'inscription aux devoirs surveillés, et de la facturation d'écolage (ceux qui n'habitent pas dans les 4 communes, comme Montheron). Par exemple, le produit résultant des locations est passé de CHF 20'000 à CHF 5'228 de 2019 à 2020.

Les projets ne manquent pourtant pas. En raison de la poussée démographique (augmentation du nombre d'élèves), il y aura un petit projet de 2 classes nouvelles à Froideville, une construction provisoire de modules à la Combe par manque de locaux pour 2022, puis en 2025 ou 2026 une extension définitive du collège de la Combe.

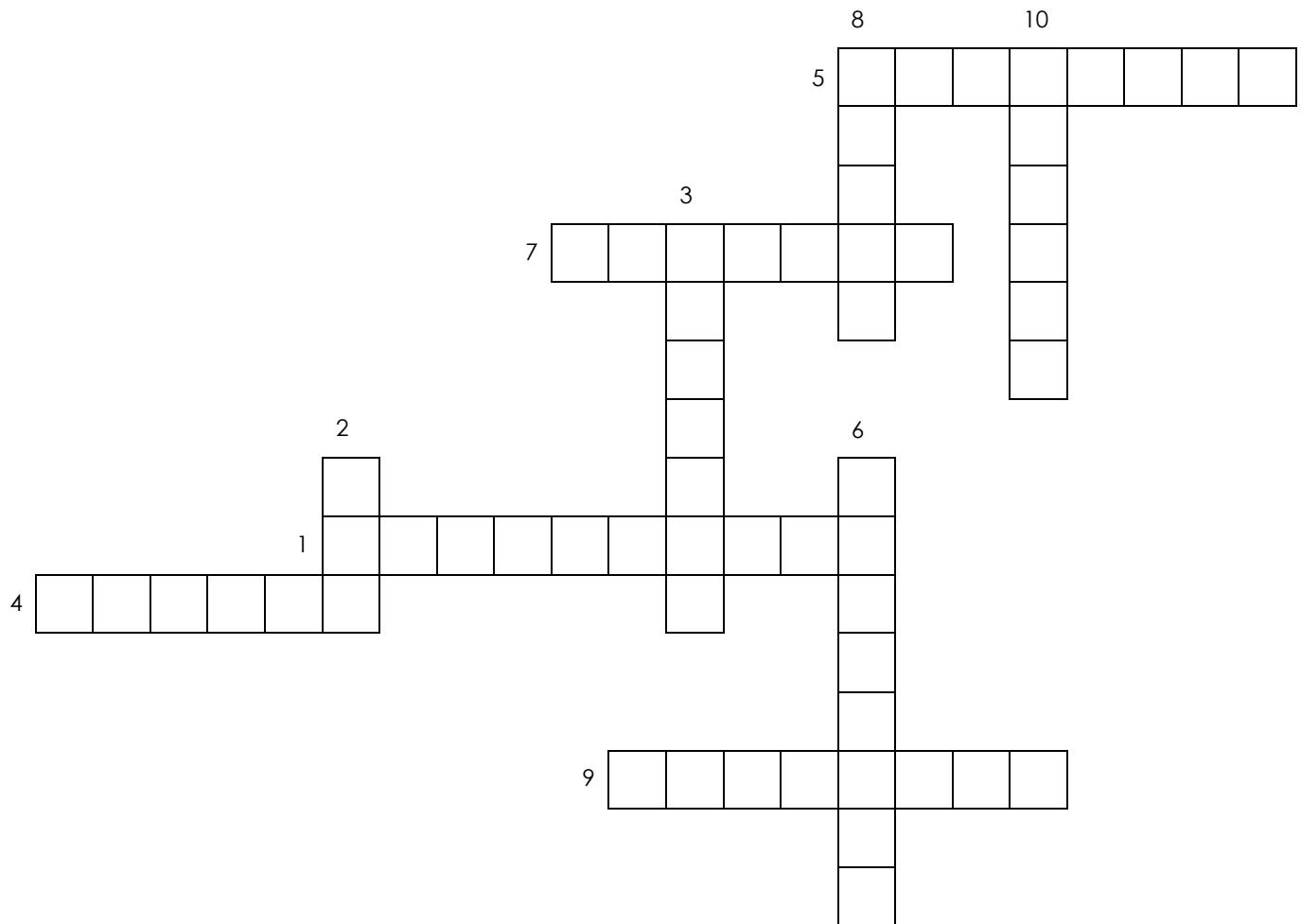
Pour conclure, le fonctionnement d'un établissement scolaire s'apparente beaucoup à celui d'une entreprise privée comme la Société Coopérative Migros ou Nestlé SA. En effet, l'école utilise également des moyens de production sous la forme de différents actifs (bâtiments, mobilier de classe, fourniture scolaires, ordinateurs, ...) et des personnels qualifiés (enseignants, secrétariat, bibliothécaires, conciergerie, infirmerie, UAPE, ...) pour pouvoir assurer sa mission d'enseignement auprès d'une clientèle particulière : les élèves. Seules la mise à disposition des moyens et la source de financement (impôts et emprunts) varient de celles d'une entreprise privée traditionnelle. Le canton et les communes interviennent donc ensemble à différents échelons et dans différents domaines pour que « l'entreprise école » puisse fonctionner.

Fort de plus de 1'000 élèves et de près de 130 enseignants, comme toute entreprise, l'établissement a besoin d'un chef d'orchestre et d'un capitaine qui donne le rythme et le cap. C'est le travail et la responsabilité de Mme Dorthe qui fait des choix et prend des décisions comme n'importe quel dirigeant d'entreprise, en collaboration avec son Conseil de direction et l'ASICE.

Nous adressons nos plus vifs remerciements à Mme Dorthe, Directrice de l'EPS de Cugy et environs, et à M. Sterchi, président de l'ASICE, qui nous ont consacré une partie de leur temps précieux à nous expliquer et nous permettre de comprendre les rouages économiques du fonctionnement de notre établissement.

## MOTS CROISÉS

- 1- Emprunt bancaire garanti par un bien immobilier ou mobilier ;
  - 2- Mesure permettant de compléter les salaires en période de diminution de l'activité (comme pendant le COVID 19) ;
  - 3- D'un point de vue comptable, biens ou services que l'entreprise doit consommer pour pouvoir produire (eau, électricité, etc....) ;
  - 4- Somme dont on dispose en vue d'une dépense précise (achat d'un bien comme un appareil électronique, ...) ;
  - 5- D'un point de vue comptable, ressource qui résulte de l'activité d'une entreprise ;
  - 6- Gain réalisé par une entreprise lors de la vente de sa production ;
  - 7- Somme d'argent encaissée par une entreprise à la suite d'une opération commerciale sur une période donnée (synonyme de chiffre d'affaires) ;
  - 8- Résultat non bénéficiaire de l'activité d'exploitation d'une entreprise ;
  - 9- Prestations en économie ;
  - 10- Obligations généralement financières d'un débiteur envers son créancier ;



## Solutions :

1- Hypothèque. 2- RHT. 3- Charges. 4- Budget. 5- Produits. 6- Benefice. 7- Recette. 8- Perfe. 9- Services. 10- Dettes

Rédacteurs : Margaux B., Léonie J., Alison C., Sacha W.,  
Timon W., Jordan F., Alessandro F.,  
Gonçalo S., Enzo M., Hugo Z.  
(10 OSEco 20-21)

Mise en page : Alexandre Guerdou



\* Données recueillies par Gonçalo S. au cours d'un entretien avec de M. Jean-Pierre Sterchi, président de l'ASICE.